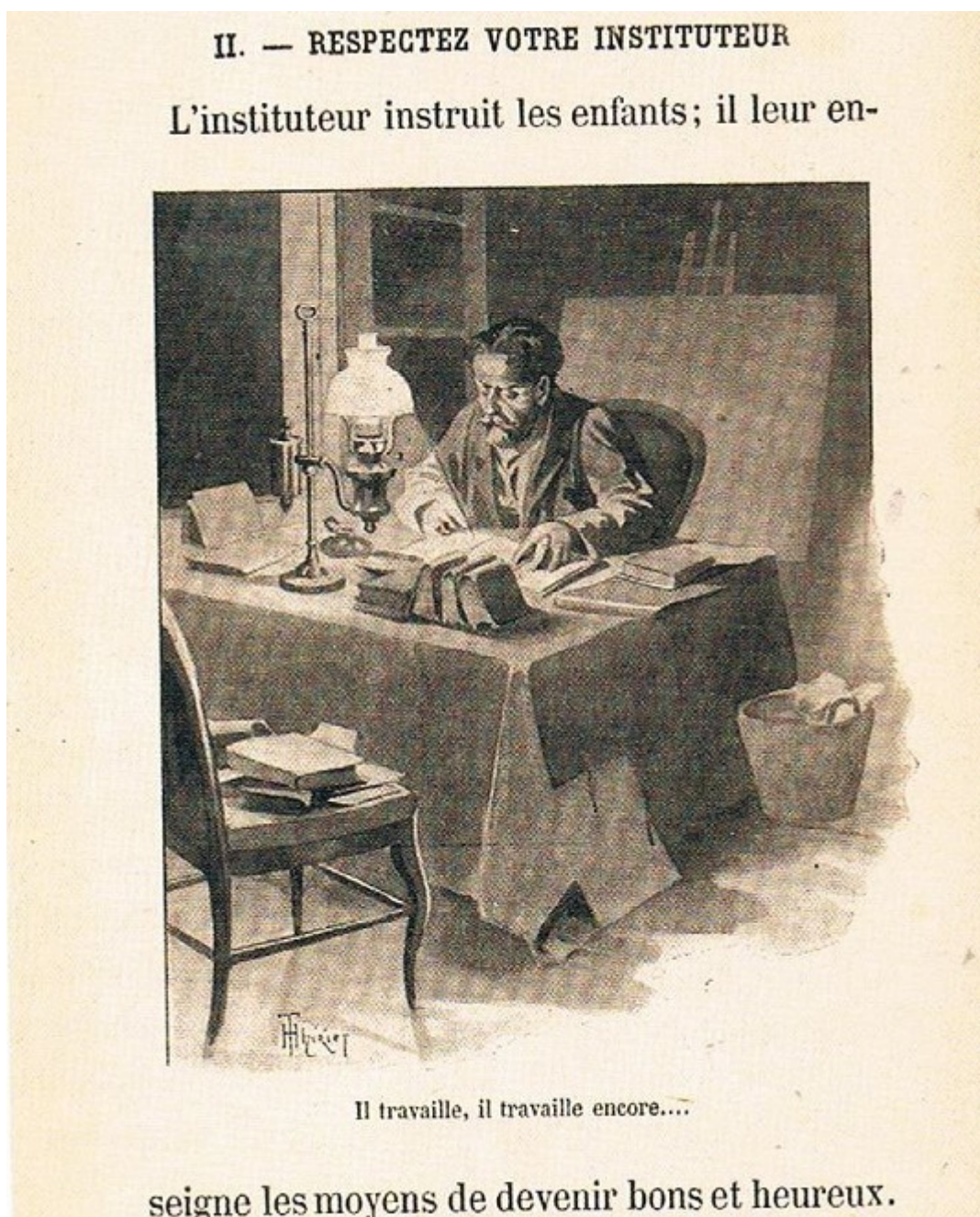


Promenade nostalgique dans l'école de la IIIème République

écrit par Jules Ferry | 18 janvier 2020



Préambule : le contexte actuel

La violence s'est totalement banalisée.

Un enseignant déplore l'atmosphère délétère de l'établissement depuis quelque temps : ***"Dans ce collège, la violence s'est totalement banalisée. Elle est physique avec les élèves, et morale avec leurs parents. Nous, on est là à faire du mieux possible, mais ce n'est pas vraiment notre boulot. A Willy-Ronis, la principale figure d'autorité est devenue la police."*** Un élève de 5e délivre un sentiment semblable : ***"La violence, c'est devenu normal dans cette école. C'est tous les jours."***

Collège de Champigny, dans le Val-de-Marne

<https://www.24matins.fr/val-de-marne-la-principale-dun-college-etranglee-par-une-mere-deleve-1136754>

Nous avons évoqué la situation de l'école en 2020, au collège et au lycée mais les élèves d'autrefois arrêtaient l'école bien avant.

L'occasion nous est donnée de nous remémorer la situation de l'instituteur, celui de la IIIème République, dont le quotidien était très différent de celui que connaissent aujourd'hui les professeurs des écoles.

Un texte d'Albert Bayet, « Respectez votre instituteur », et publié dans *Morale et instruction civique* (cours élémentaire, 1904), nous éclaire sur le statut du maître au début du XXème siècle :

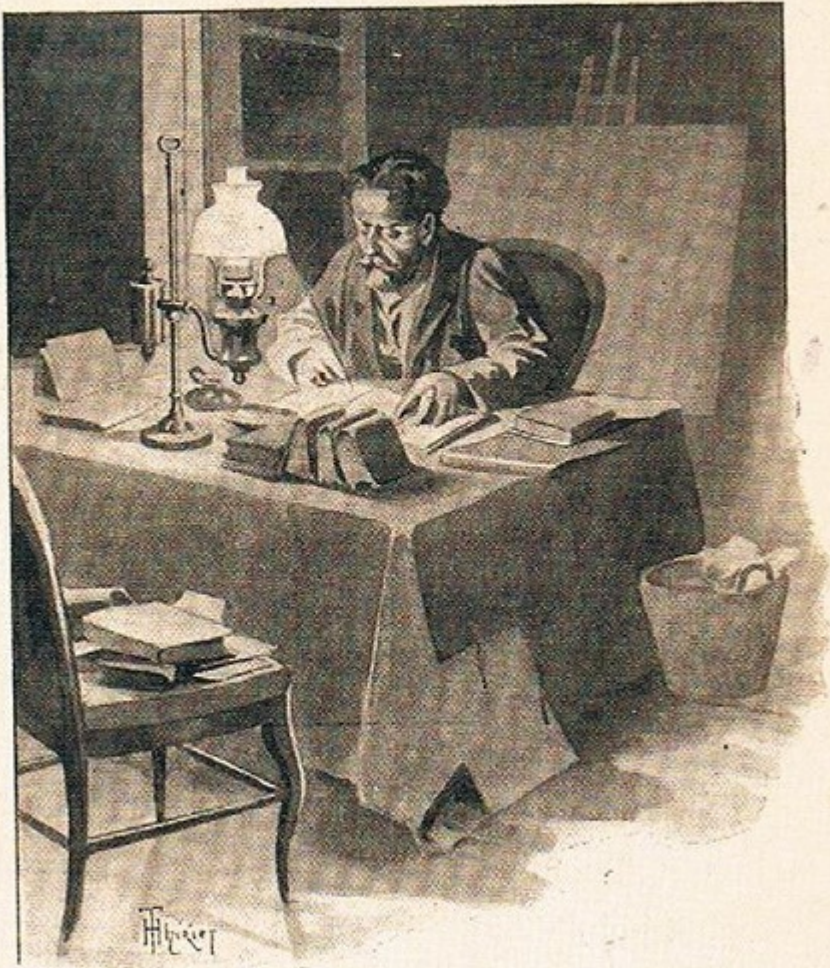
« L'instituteur instruit les enfants; il enseigne les moyens de devenir bons et heureux, il ne s'arrête pas : quand il a fini de faire la classe, souvent il va faire des cours et des conférences aux jeunes gens, aux hommes. Pour que les Français soient plus sages et meilleurs, il travaille, il travaille encore... »

Et Bayet, ancien élève de l'École supérieure, d'avertir : « ***Les enfants qui se conduisent mal envers leur instituteur, qui, pendant les classes, bavardent au lieu d'écouter, qui sont grossiers ou impolis, ces enfants ne se rendent pas compte qu'ils commettent la faute la plus grave. Enfants, respectez votre instituteur.*** »

Seul le rôle d'évangéliste dans sa propagation des idéaux laïcs et républicains dans les coins les plus reculés du territoire peut nous faire comprendre une telle déification de l'instituteur. Secrétaire de mairie, écrivain public, arpenteur, géomètre..., l'instituteur remplissait dans les villages toutes les fonctions que sa qualité de « ***lettré-pédagogue de la République*** » lui conférait.

II. — RESPECTEZ VOTRE INSTITUTEUR

L'instituteur instruit les enfants; il leur en-



Il travaille, il travaille encore....

seigne les moyens de devenir bons et heureux.

Un fils d'instituteurs, Noël Coret, raconte (années 1950) :



Nos propres souvenirs nous ramènent dans les années 1950 dans ce petit village de Coulonges-en-Tardenois où nos parents, en plus de la journée de classe et de l'étude du soir, remplissaient nombre de feuilles d'impôts des parents d'élèves et venaient en aide à la mairie pour résoudre les problèmes administratifs...

Se partageant à eux deux l'éducation de quelque soixante-quinze écoliers, ils affrontaient d'autres adversités. Ainsi le logement de fonction annexe de l'école n'avait pas le chauffage central et nous nous souvenons avec émotion, lors des longs mois d'hiver, de la «tournée des poêles» que notre père faisait chaque soir, tard, et chaque matin, très tôt, pour s'assurer que ses six enfants ne souffraient pas du froid...

On ne soulignera jamais assez l'énergie, le courage et l'abnégation dont firent preuve les instituteurs ruraux du début du siècle aux années 1960...

Noël Coret, Sur nos pupitres d'écoliers, des livres de lecture, 2006.

Et s'il fallait faire un rappel historique : non, notre école française n'est pas née toute seule.

Il a fallu beaucoup de volonté à ses initiateurs.

Il en faudra beaucoup au peuple français contemporain pour la reconquérir.

A défaut de la mériter, les élèves de 2020 qui lui crachent dessus (et, osons le dire, certains adultes peu exemplaires) devraient relire l'histoire.

La Révolution française donnera l'impulsion décisive à l'école primaire. Le 3 septembre 1791, l'Assemblée constituante déclare dans son titre premier de la Constitution : «*Il sera créé une instruction publique,*

commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignements indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

Quinze jours plus tard, Talleyrand présente son rapport sur l'instruction publique et déclare (extrait) : **«Il faut que des livres élémentaires, clairs, précis, méthodiques, répandus avec profusion rendent universellement familières toutes les vérités et épargnent d'inutiles efforts pour les apprendre.»** Le manuel scolaire devient un outil nécessaire à la propagation des idéaux républicains.

Pour preuve, le 28 janvier 1793, un décret annonce la création d'un concours pour la composition de manuels de base à une instruction élémentaire, civique et morale, conforme à la nouvelle pensée républicaine ! Mais les réformes ont du mal à entrer en application et il faudra attendre **la Loi Guizot de 1833 qui institue la liberté de l'enseignement primaire et prévoit l'ouverture d'une école primaire par commune pour qu'enfin la grande aventure de la communale soit lancée !**



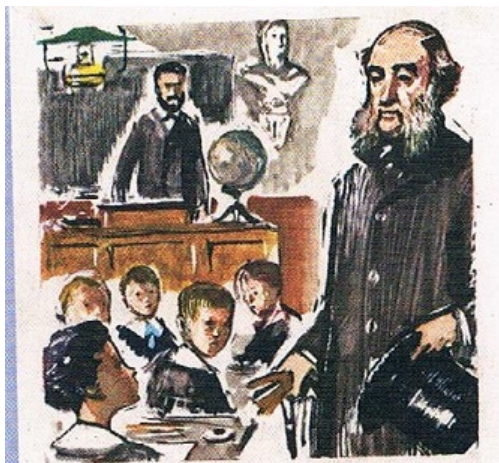
Ce dessin représente une école de village en 1830, donc bien avant Jules Ferry. La salle sert de chambre à coucher pour le maître : dans le fond vous apercevez son lit. Le maître est encore annonceur public, et vous voyez le tambour qui lui sert à rassembler les habitants avant de lire les ordres du gouvernement ou du maire. Amusez-vous à comparer les détails de l'installation avec la salle de classe où vous vous trouvez.

Le texte ci-dessous ainsi que l'illustration de l'article sont tirés de Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5511899p/f5.image>

*L'État ne veut donc pas d'ignorants ; aussi le **Gouvernement de la République** a-t-il décidé, le 28 mars 1882, que les parents seraient désormais obligés de donner à leurs enfants l'instruction primaire, soit en les envoyant à l'école, soit en les faisant instruire dans la famille : il ne leur est donc plus permis de laisser vagabonder leurs enfants, ni de les abandonner à l'ignorance, pas plus qu'il ne leur est permis de les priver de nourriture et de vêtements. C'est ainsi qu'on a établi l'instruction obligatoire pour tous.*

Voire instituteur, mes enfants, est choisi par l'État. C'est comme si le Gouvernement lui disait : — *Va ! je te remets ces enfants. Ils devront t'obéir, te respecter et t'écouter, parce que tu dévoues ta vie pour les sauver de l'ignorance : tu seras d'eux des enfants capables de servir leur famille, des hommes sachant aider leurs semblables, des patriotes aimant leur pays et prêts à le défendre au jour du danger. Fais cela, et tu seras honoré de tous. Car c'est la France de l'avenir que tu as dans tes mains.*



3. Jules Ferry.

RÉCIT Avant 1870, beaucoup de petits Français ne savaient ni lire ni écrire ni compter. Il n'y avait pas assez d'écoles ni de maîtres en France.

Un grand ministre de la Troisième République, **Jules Ferry**, fait construire des milliers d'écoles. Tous les enfants peuvent maintenant recevoir de l'instruction. Il y aura beaucoup moins d'ignorants en France.

Jules Ferry visite aujourd'hui la nouvelle école d'un village. Il écoute la leçon que fait le maître, puis il dit aux écoliers : « *Instruisez-vous, pour devenir de bons Français* ».



54^e Leçon.

Jules Ferry

④ [Commentaire des images. L'histoire de votre école, des écoles de la commune. Souvenirs de vos grands-parents ou arrière-grands-parents. Le nombre d'illettrés il y a cent ans, quatre-vingt ans (v. registres Etat-Civil, par exemple).]

■ 1. On était intimidé devant Jules Ferry, ce Vosgien de grande taille, avec son vaste front bombé, ses « favoris » sur les joues, son regard pénétrant, son air froid et réfléchi. Mais ceux qui le connaissaient savaient qu'il était loyal et juste, qu'il avait bon cœur, qu'il voulait accomplir sa tâche le mieux possible.

■ 2. Après la guerre de 1870, Jules Ferry est, avec Gambetta, un des meilleurs défenseurs de la République. Par la suite, il devient, à plusieurs reprises, ministre et chef du Gouvernement (entre 1879 et 1885). Jules Ferry veut que les enfants du peuple soient instruits, qu'il y ait une école dans chaque village ou hameau important. Il dit qu'on ne doit pas regarder à la dépense pour cela. Désormais l'**enseignement primaire** sera obligatoire. Désormais il sera donné gratuitement par des instituteurs et institutrices payés par l'Etat. Jamais on n'avait autant construit d'écoles ! Jamais on n'avait autant fait pour l'instruction des enfants.



RÉSUMÉ. — 1. Jules Ferry a été un grand ministre de la III^e République.

2. Il a fait créer beaucoup d'écoles primaires. Il est le fondateur de l'**enseignement populaire**.

EXERCICES. — 1. Quand a été créée votre école ? 2. Où allait en classe votre arrière-grand-père ? 3. Qui lui faisait la classe ?

Le XIX^{ème} siècle, berceau de « la communale » et du manuel de lecture

L'épopée de l'école primaire est intrinsèquement liée au manuel de lecture, outil privilégié de la mission première de l'école : apprendre à lire. Ainsi, entre 1831 et 1833, plus d'un million d'exemplaires d'un « **premier livre de lecture** » sont distribués aux écoliers ! Le 28 mars 1882, l'instruction scolaire est au premier rang préoccupations nationales. Obligation, gratuité et laïcité sont les trois principes essentiels du nouveau système scolaire. Jules Ferry rend obligatoire l'enseignement primaire pour les enfants, garçons et filles, âgés de 6 à 12 ans. Le certificat d'études primaires est né. La loi Ferry insiste sur l'obligation de l'enseignement élémentaire et sur la laïcisation des programmes.

Sur la construction des écoles :

<https://www.histoire-image.org/fr/etudes/construction-ecoles-somme-xixe-siecle>